

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2009

Travaux d'entretien de voirie :

Françoise THELU, adjointe chargée de la voirie, précise que certains travaux avaient été prévus en 2009 lors du vote du Budget Primitif, notamment le goudronnage des Rues de la Hermonne et de St-Josse. D'autres travaux se sont avérés à réaliser en urgence, dans la partie inférieure de la Rue de Bas, suite aux dégâts causés par les inondations. En conséquence, le goudronnage de la rue de St-Josse ne sera pas effectué cette année.

Trois entreprises ont été consultées pour les chantiers retenus. Après ouverture des offres et examen des propositions, le Conseil décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :

- goudronnage du Chemin de la Hermonne : entreprise EIFFAGE (9 773,70 € H.T.)
- travaux de réfection Rue de Bas : entreprise BAUDE-BILLET (15 588,00 € H.T.)

Parking des locaux techniques :

Une demande de subvention auprès du Conseil Général sera réalisée sur la base du devis estimatif établi par le cabinet VIALE (45 900 € H.T.). Une prochaine réunion aura lieu sur place avec M. LANCE, maître d'œuvre, pour établir le cahier des charges de la consultation.

M. le Maire précise qu'une subvention de 10 000 € doit nous être accordée dans le cadre des fonds parlementaires par l'intermédiaire de Mme Brigitte BOUT, sénatrice.

Projet de rétrocession de voirie départementale

A titre d'information, le maire expose que le département pourrait bientôt demander à des communes d'accepter (ou non) la rétrocession au domaine communal de certaines voies appartenant pour le moment au département du Pas-de-Calais. Pour ce qui nous concerne, il s'agirait, notamment, de la RD de St-André vers Maresquel jusqu'à la limite de notre territoire) et de la RD vers Duriez (du carrefour en bas de la côte de St-Rémy jusqu'au carrefour avec le chemin du Moulinelle)

Le conseil attend de voir quelles seront les conditions précises de la rétrocession avant d'émettre un avis.

Fête du 14 juillet

Fabrice DELCUSE, adjoint aux fêtes, annonce les propositions de la commission des fêtes qui s'est récemment réunie. Le Conseil Municipal adopte le programme suivant pour la prochaine fête nationale :

- **Lundi 13 juillet**, à 21 H, retraite aux flambeaux au départ de la salle « Au Chant des Oiseaux », suivie d'une soupe à l'oignon (gratuite pour tous).

- Mardi 14 juillet :

- à 16H, rassemblement au Monuments aux Morts ; dépôt de gerbe

- à 16H30, jeux gratuits au stade municipal

Distribution de bonbons aux jeunes de moins de 14 ans et aux personnes de plus de 70 ans.

Courses pour les enfants

Buvette tenue par la coopérative scolaire

- à 18H30, au stade, vin d'honneur.

- à 19H30 : repas salle « Au Chant des Oiseaux » : côte de porc ou saucisses, buffet de légumes, tarte. Coût : 5,00 €/personne (boissons non comprises), 2,50 € pour les 5/12 ans, gratuit pour les moins de 5 ans.

Un programme sera distribué dans toutes les maisons. Réservation auprès de Fabrice DELCUSE (paiement à la réservation).

- à 21H30, bal gratuit au « Chant des Oiseaux » animé par l'orchestre « Nostalgie ».

Le conseil décide d'attribuer la buvette de la soirée du 14 juillet au Comité des Fêtes.

Extrait certifié conforme au registre.



Le Maire